



La FTQ et la lutte aux changements climatiques

- > Que viennent faire les organisations syndicales dans la lutte aux changements climatiques? Est-ce leur rôle? Ne devraient-elles pas simplement s'occuper de leurs membres et s'en tenir aux relations de travail? Ces questions nous sont fréquemment posées. Les organisations syndicales doivent s'occuper des changements climatiques puisqu'ils ont un impact direct sur les conditions de travail de leurs membres et sur les conditions de vie de leur communauté.
- > Consciente de l'urgence climatique, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) milite et revendique depuis plusieurs années une économie à la fois plus juste sur le plan social et plus responsable sur le plan environnemental. Pour arriver à cette nouvelle économie, la FTQ mise sur une transition énergétique juste par laquelle notre modèle économique actuel permettrait la décarbonation des secteurs d'activités économiques et l'élimination de sa dépendance envers des sources d'énergie polluantes, et se restructurerait autour d'énergies renouvelables et carboneutres. Pour être viable et durable, cette transition ne devrait laisser personne, ni aucune communauté de côté, et devrait être source d'une nouvelle prospérité pour tous. C'est pourquoi la FTQ soutient l'avènement d'une « transition juste », et s'active pour porter cette vision et la faire partager par les gouvernants, les entreprises et les autres organisations de la société civile. Elle a d'ailleurs adopté une importante déclaration de politique lors de son 31^e Congrès en 2016 : « Changeons le Québec, pas le climat ¹ ».

1. <https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/12/Declaration-politique-climat-FTQ-Congres-2016.pdf>





1. LA TRANSITION JUSTE

Le concept de transition juste existe depuis les années 1960. Essentiellement, il revendique que les travailleurs et les travailleuses soient à la table des décideurs pour exprimer leur voix dans les politiques climatiques.

Entre 2013 et 2015, l'Organisation internationale du Travail travaille sur les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*¹. Ces principes seront officiellement adoptés en juin 2023². L'Accord de Paris³ prévoit également des dispositions sur la transition juste : « Tenant compte des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national ».

En 2021, lors de la COP26, une nouvelle déclaration sur la transition juste, « Supporting the conditions for a just transition internationally⁴ », engage les États à en faire plus. Les cinq grands axes se déploient autour de :

- > Soutenir les travailleurs, les communautés et les régions qui sont particulièrement vulnérables aux effets de l'abandon des économies à forte intensité de carbone.
- > Promouvoir le dialogue social et l'engagement entre les gouvernements, les représentants des employeurs et des travailleurs, et les autres groupes concernés par la transition vers des économies vertes.
- > Mettre en œuvre des stratégies économiques qui soutiennent les énergies propres, favorisent une croissance économique économe en ressources, créent des revenus et des emplois décents, et réduisent la pauvreté et les inégalités.

1. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf

2. https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_886720.pdf

3. https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

4. <https://ukcop26.org/supporting-the-conditions-for-a-just-transition-internationally/>

- > Créer des emplois décents pour les personnes dans leurs zones locales, associés à la requalification et à la formation, et à la protection sociale pour ceux qui en ont besoin.
- > Veiller à ce que les chaînes d'approvisionnement existantes et nouvelles créent des emplois décents pour tous, y compris les plus marginalisés, dans le respect des droits de l'homme.

Puis, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adopte un programme de travail et des mécanismes sur la transition juste entre 2023 et 2026.

Le Canada a signé l'ensemble de ces accords et déclarations, liant ainsi le Québec au concept de transition juste.

De son côté, l'Assemblée nationale du Québec a adopté deux motions sur la transition juste (voir encadré ci-contre).

2. LA FTQ ET LA TRANSITION JUSTE

C'est donc depuis 2015 que la FTQ travaille à adapter les principes de transition juste aux réalités du Québec. Concrètement, cela signifie :

- > Décarboner l'ensemble des activités économiques : habitudes des personnes salariées, transport, efficacité énergétique, procédés industriels, approvisionnement en énergie, gestion des déchets, etc.;
- > Maintenir les emplois et améliorer les conditions de travail : la transition juste est une action syndicale !
- > Soutenir et accompagner les travailleurs et les travailleuses qui perdraient leur emploi et ceux et celles qui devraient se requalifier;
- > Améliorer les conditions de vie des communautés par l'entremise de pôles de concertation ayant comme objectif de planifier la transition sur un territoire à partir des besoins des communautés;
- > Engager une réflexion sur notre système économique.



NOTE D'INFORMATION

MOTION ADOPTÉE LE 6 OCTOBRE 2021

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la transition écologique exigera une adaptation du marché du travail et qu'il s'agit d'une responsabilité qui doit être assumée par l'ensemble de la société québécoise-

QU'elle rappelle l'ouverture des ministres de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, exprimée lors de l'étude des crédits budgétaires 2021- 2022, à réunir les travailleurs et le patronat autour du chantier de la transition juste;

QU'elle rappelle que la transition juste constitue un des principes importants du Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec;

QU'elle demande au gouvernement de mettre sur pied sans délai un groupe de travail interministériel sur la transition juste auquel participeront également, en nombre paritaire, des représentants des associations de travailleurs et des associations d'employeurs, permettant d'accompagner les secteurs économiques et de la main-d'œuvre afin qu'ils puissent saisir les occasions favorables qui émergent de la transition climatique et, au besoin, en limiter les impacts sur la compétitivité et l'emploi.

MOTION ADOPTÉE LE 9 DÉCEMBRE 2021

QUE l'Assemblée nationale souligne l'engagement du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques;

QU'elle rappelle la démarche entreprise par la commission des partenaires du marché du travail visant à identifier les compétences nécessaires à la réalisation du plan pour une économie verte;

QU'elle rappelle la motion adoptée le 6 octobre 2021 demandant au gouvernement de mettre sur pied sans délai un groupe de travail interministériel et paritaire entre travailleurs et employeurs sur la transition juste;

QU'elle demande au gouvernement de produire une étude prospective des impacts des changements climatiques sur l'emploi et d'identifier des sources de financement de la transition juste;

QU'enfin, elle appuie la Déclaration sur la transition juste présentée lors de la 26^e conférence des parties à Glasgow le 4 novembre 2021.

Pour se faire, elle a organisé un grand *Sommet pour une transition énergétique juste*⁵ en 2018, dégagant ainsi un large consensus de différents acteurs sur la transition juste. En 2019, elle adhérerait au rang du G15+⁶ pour s'assurer que la relance économique post-COVID soit solidaire, prospère et verte. Le concept de transition juste, comme porté par la FTQ, se retrouve ainsi parmi les propositions⁷ du G15+.

3. NOS DEMANDES

Nous demandons au gouvernement du Québec de mettre en place un cadre réglementaire, un financement adéquat et des politiques publiques sur la transition juste. Les raisons sont multiples. Tout d'abord, le concept de transition juste n'est pas flou ou à définir, il est à adapter. Le Québec a signé une déclaration internationale et adopté deux motions à l'Assemblée nationale. Il doit être cohérent.

Ensuite, un large consensus se dégage autour de la nécessité d'une transition juste, que ce soit lors du Sommet de 2018 ou au sein du G15+.

L'ensemble des partis à l'Assemblée nationale ont reconnu la nécessité d'un groupe de travail sur la transition juste, y compris la CAQ.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a mandaté la Commission des partenaires du marché du travail en octobre 2021, pour évaluer les impacts d'une transition verte sur la main-d'œuvre. C'est bien, mais insuffisant. Il ne s'agit pas simplement de cerner quels seront les emplois verts de demain, ni quelle adéquation formation-emplois sera nécessaire; la transition juste porte sur la mobilisation des milieux de travail et demande beaucoup plus de travail et d'efforts.

Finalement, il n'y a pas que la FTQ qui adresse ces demandes, elles sont portées par plusieurs acteurs de la société civile du Québec, y incluant le Conseil du patronat du Québec.

5. <https://inm.qc.ca/transition/>

6. <https://www.g15plus.quebec/>

7. <https://www.g15plus.quebec/nos-propositions/economie/>



Demandes :

Adapter le concept de transition juste aux réalités du Québec :

- > NOUS DEMANDONS une cohérence avec les engagements du Québec en matière de transition juste;
- > NOUS DEMANDONS une étude prospective des impacts climatiques sur les emplois;
- > NOUS DEMANDONS un exercice de livre blanc sur la transition juste.

Revoir les programmes de financement :

- > NOUS DEMANDONS une analyse complète des programmes de subventions attitrés à la transition énergétique;
- > NOUS DEMANDONS une mise à niveau selon les principes de transition juste ou la création d'un fonds de transition juste;
- > NOUS DEMANDONS la mise en place de critères d'écoconditionnalité pour nous assurer que les fonds publics servent réellement à une transition juste.

Indicateurs de résultats :

- > NOUS DEMANDONS la création d'indicateurs de résultats pour nous assurer que le processus de transition juste aille dans le bon sens

Gouvernance :

- > NOUS DEMANDONS une meilleure coordination interministérielle dans le dossier de la transition juste;
- > NOUS DEMANDONS la création d'un espace permanent (commission ou société d'État ou création d'un poste de sous-ministre à la transition juste) et l'adoption d'une législation en cohérence avec les engagements du Québec.



Fiche n° 6 - Avril 2018

Dernière mise à jour : 4 juin 2026

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

ftq.qc.ca

